



Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : autorisation@ecrins-parcnational.fr

Demandeur (société hélicoptère)	Hélimax / SAF	04.92.54.15.15 / 06.22.81.23.25 / 06.80.30.16.33
Aéronef (type couleur immatriculation)	F-HPVG	
Bénéficiaire (nom + téléphone)	FRANCEAGRIMER / ELEVEUR Mr Dussere Bresson Alban	

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
07.07.17	Chapelle de la Saulce (secteur Prapic)	plateau de Charnière (secteur Prapic)	1			Hélicoptage d'une vache morte

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

☐ Compte rendu obligatoire par email (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

Autorisation ☒ accordée ☐ refusée

N° 414 / 2017

Suivi par : Frédéric Sabatier

à Gap, le 07/07/ 2017

Le Directeur,

Le Directeur,

Pierre COMMENVILLE